

METADONNEES

Intitulé exact : N/A

Alias : N/A

Thème : Libertés fondamentales

Mots-clés : Impartialité ; théorie des apparences

Résumé des faits :

Le conseil municipal de la commune de Westminster décide de vendre à un prix sous-évalué un ensemble de logements sociaux, dans une partie de la commune considérée comme plus susceptible de voter pour la majorité présente au conseil (le parti Conservateur).

La décision est ensuite contrôlée par un auditeur. Avant que l'audit ne soit rendu officiel, l'auditeur présente ses conclusions provisoires à la télévision, selon lesquelles cette décision a provoqué des pertes financières considérables pour la commune et engage donc la responsabilité individuelle et collective des trois conseillers qui ont conduit à sa mise en œuvre.

Une partie d'entre eux conteste cette décision et considère que les déclarations faites par l'auditeur avant la présentation officielle des conclusions de son audit ont conduit à remettre en cause son impartialité.

Question(s) de droit :

L'auditeur a-t-il remis en cause sa propre impartialité en s'exprimant publiquement avant de rendre son audit ?

Solution(s) :

À l'unanimité de ses membres, la Commission judiciaire de la Chambre considèrent que si l'auditeur a commis une erreur de jugement en s'exprimant avant la fin officielle de son audit, le fait d'avoir présenté ses conclusions publiquement ne remet pas en cause son impartialité.

Principe(s) dégagé(s) :

Lord Hope reformule le test applicable lorsque se pose la question de l'impartialité d'une autorité quelconque : il s'agit de déterminer si un observateur, lui-même impartial, raisonnablement informé et en pleine connaissance des faits de l'espèce, conclurait qu'il y a bien un véritable risque que l'autorité soit biaisée.



Citation(s) importante(s) :

- Hope LJ : « *I respectfully suggest that your Lordships should now approve the modest adjustment of the test in R v Gough set out in that paragraph. It expresses in clear and simple language a test which is in harmony with the objective test which the Strasbourg court applies when it is considering whether the circumstances give rise to a reasonable apprehension of bias. It removes any possible conflict with the test which is now applied in most Commonwealth countries and in Scotland. (...) The question is whether the fair-minded and informed observer, having considered the facts, would conclude that there was a real possibility that the tribunal was biased* » [103]¹.

Postérité :

- Cette décision reconfigure le test proposé par Lord Goff dans *R v Gough* [1993] AC 646, qui était construit non pas sur la perception d'un observateur extérieur, mais sur celle de la juridiction elle-même. Elle était devenue intenable compte tenu de la jurisprudence de la Cour EDH en matière d'impartialité objective, et compte tenu du développement de tests basés sur la perception raisonnable d'un observateur extérieur dans le reste de la sphère de *common law*.
- Ce test s'applique toujours aujourd'hui.

Références extérieures :

- [ATRILL, Simon, « Who is the “Fair-Minded and Informed Observer”? Bias After Magill », *The Cambridge Law Journal*, vol. 62, n° 2, 2003, pp. 279-289.](#)
- [HANIF, Saima, « The Use of the Bystander Test for Apparent Bias », *Judicial Review*, vol. 10, n° 1, 2005, pp. 78-83.](#)
- [HAVERS, Philip, HENDERSON, Alasdair « Recent Developments \(and Problems\) in the Law on Bias», *Judicial Review*, vol. 16, n° 2, 2011, pp. 80-93.](#)

¹ « Je suggère respectueusement que vos Excellences acceptent les légers aménagements faits au test de *R v Gough* présentés dans ce paragraphe. Il exprime en termes simples et clairs un test cohérent avec celui appliqué par la Cour de Strasbourg quand elle évalue si les circonstances d'une espèce sont susceptibles d'entraîner une suspicion raisonnable de défaut d'impartialité. Il met fin à tout possible conflit avec le test désormais appliqué dans la plupart des États du Commonwealth et en Écosse. (...) La question est celle de savoir si un observateur lui-même impartial, informé et en pleine connaissance des faits conclurait qu'il y a une vraie possibilité que le tribunal soit biaisé. »

